

Rapport n°31

Accunsentu per a Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu di a regia autònoma di i parchi è staziunamenti

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements

La Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements a pour objet de procéder aux réajustements de crédits dans chaque chapitre budgétaire.

1-EXPLOITATION

Les modifications apportées par la présente DM n'engendrent pas de variation à la hausse de la section d'exploitation.

La Décision Modificative n°1 concerne l'inscription de crédits nécessaires à la réalisation de dépenses supplémentaires sur les charges à caractère général.

Ainsi, sont mouvementés :

- Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 42.500,00 €, correspondant à des réajustements de crédits notamment sur les postes fluides, fournitures d'entretien, honoraires et frais bancaires.

Ces augmentations sont compensées par une baisse des crédits sur :

- Le chapitre 67, Charges exceptionnelles : - 42.500,00€

2- INVESTISSEMENT

La section d'investissement est modifiée par une réaffectation de crédits entre chapitres afin de pouvoir procéder à l'acquisition du ténement foncier du futur parking Montera.

Sont ainsi modifiés :

- Le chapitre 21 : Immobilisations corporelles : + 397.000,00 €
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : - 397.000,00€

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements 2025.

SYNTHESE

Des ajustements budgétaires sont effectués pour 2025 : +42 500 € en charges générales compensés par une baisse équivalente en charges exceptionnelles, et réaffectation de 397 000 € pour l'acquisition du terrain du futur parking Montera.